

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 V 223 Vœu relatif à l'implantation d'une halle alimentaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que l'étude de l'Inspection Générale de la Ville de Paris (IGVP) a permis de dégager un premier principe relatif au mode de gestion des halles alimentaires et à son implantation ;

Considérant que les quartiers politiques de la ville et leurs alentours ont été identifiés pour des implantations prioritaires, à la fois en raison de la forte concentration de ménage à bas revenus, au risque de leur précarisation alimentaire, et de leur déficit en commerces d'alimentation de qualité et accessibles à tous ;

Considérant que des locaux susceptibles d'être en capacité de recevoir la halle alimentaire solidaire, dans des délais courts ont été ciblés par les services de la mairie du 14^{ème}, se trouvant à proximité immédiate du quartier politique de la ville comme préconisé par l'IGVP ;

Considérant que de cette réflexion a émergé le local rue Didot / Place Alice Guy-Blaché (aménagement Broussais) situé au rez-de-chaussée de la nouvelle résidence étudiante gérée par Lerichemont, filiale de la RIVP, d'une surface de 155 m² brut de béton ;

Considérant qu'il serait souhaitable que la halle alimentaire voit le jour rapidement, d'autant que le 14^{ème} a été choisi pour être un arrondissement pilote de ce projet ;

Sur proposition de Carine PETIT et des élus du Groupe Socialiste et apparentés, Hervé BEGUE, Nicolas, BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu que :

le projet de halle alimentaire soit implanté dans le local de la rue Didot / Place Alice Guy-Blaché géré par Lerichemont, avec un loyer adapté, progressif et conforme à la réussite de ces projets.